



250 personnes devant le Consulat pour exiger la libération de Bahar Kimyongür

Geplaatst op vrijdag 29 november 2013 | 

 SHARE

Ce lundi 25 novembre, dès 17 heures, de nombreux sympathisants se sont rassemblés devant le Consulat d'Italie à Bruxelles.

Il y a de quoi: la détention de Bahar à la prison de Bergame risque, en effet, de durer.

Pour plusieurs raisons. Si Federico Romoli (l'avocat italien de B. Kimyongür) a pu s'entretenir le matin-même avec le juge chargé de l'affaire, il apparaît toutefois que cette entrevue a tourné court : à l'exception du mandat Interpol, le juge ne disposeraient présentement –pour entreprendre son instruction– d'aucunes pièces supplémentaires. Qu'elles soient relatives au mandat d'amener activé par la Turquie, ou qu'elles concernent les jugements (prononcés aux Pays-Bas et en Belgique) innocentant notre ami des accusations portées contre lui par Ankara.

De surcroit, en Italie n'existe pas la possibilité de mise en liberté conditionnelle (qu'elle soit avec ou sans caution)... Dans le moins pire des scénarios, le juge pourrait cependant intimier des arrêts domiciliaires (ce qui signifie l'obligation pour Bahar de trouver un hébergement dans le pays et d'y rester, dans l'attente d'un jugement sur le fond).

On le voit, les nouvelles ne sont pas bonnes et confirment ce que l'on appréhendait: les différents Etats appartenant à l'Union européenne, au lieu d'annuler purement et simplement un mandat d'arrêt déjà désavoué judiciairement, continuent d'en tenir compte. Une manière de se soumettre aux injonctions d'un pays à qui l'on refuse, par ailleurs, l'adhésion parce que les libertés fondamentales y sont régulièrement violées.

Madrid: jugement en attente. Milan: instruction en attente. Deux exemples d'un même scandale. Face à un tel affaissement démocratique, à nous d'organiser la mobilisation la plus large, la plus efficace.

[Consultez le texte de l'intervention de Daniel Flinker au nom du Clea](#)

Jean Flinker (Clea) - 25 novembre 2013

www.leclea.be